EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS – PLEHEDEL

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260409-2026424-DE

Séance du 9 avril 2026
Délibération n° 2026-4-24

Délibération : BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET COMMUNAL

Date de la convocation : 2 avril 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 14 - Procurations : 1 - Votes : 15

L'an deux mille vingt six
Le jeudi 9 avril 2026
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.
Etaient présents :
ROPERS Daniel, LE BESCOND François, RAFFIN Karine, LE CALVEZ Michel, LE TREUST Nathalie, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LALLEMENT Martine, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, GUILLOU Vincent, KOZINE André, ROULET Cécile, CLECH Marie.
Etait absente et excusée : DENIAUD-QUEROMES Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie).
Secrétaire de Séance : LALLEMENT Martine.

BUDGET PRIMITIF / BUDGET COMMUNAL 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles **L.1612-1**, **L.1612-2**, **L.2311-1** et **L.2312-1** relatifs à l'adoption du budget ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable **M57**, applicable à la commune ;
Vu le projet de **budget primitif** de l'exercice 2026 présenté par Monsieur le Maire ;
Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 2 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget primitif de l'exercice 2026 comme suit :

- Section de fonctionnement :
Equilibre entre les dépenses et les recettes à **1 292 464 €**

- Section d'investissement :
Equilibre entre les dépenses et les recettes à **770 003.46 €**

Soit un budget global pour la Commune équilibré entre les recettes et les dépenses à **2 062 467.46 €**

Le Maire,

Daniel ROPERS